

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

1. CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?	Non, ce support financier en euros promeut des caractéristiques environnementales ou/et sociales mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. Milleis Vie s'engage néanmoins à une proportion minimale de 5% d'investissements durables. Cette proportion sera tenue grâce à des investissements promouvant des caractéristiques sociales et/ou environnementales. Ces investissements seront considérés comme durables au sens de la réglementation SFDR et non taxonomie.
2. QUELLES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES SONT PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ?	Conformément à l'impulsion du groupe MILLEIS et en cohérence avec ses engagements responsables, ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales au travers de l'analyse de critères extra-financiers. Milleis Vie délègue une partie de la gestion du Fonds en euros à ses prestataires de gestion et s'appuie sur leurs expertises, tout en veillant au respect de la politique définie par le Groupe Milleis. Les nouveaux investissements du Fonds en euros sont susceptibles de soutenir la cohésion sociale, la transition écologique et énergétique, les besoins fondamentaux ainsi que les droits de l'homme. Au regard du manque de fiabilité des données et de leur faible disponibilité, Milleis Vie n'a pas souhaité s'engager sur des objectifs chiffrés d'alignement sur la taxonomie européenne. En fonction de l'évolution du marché et de la disponibilité des données, Milleis Vie se fixera des objectifs.
2.1 - QUELS SONT LES INDICATEURS DE DURABILITÉ UTILISÉS POUR MESURER LA RÉALISATION DE CHACUNE DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT ?	Le Fonds en euros est composé d'investissements obligataires détenus en direct dont la gestion a été déléguée à un prestataire externe de gestion d'actifs (pour 84%⁽¹⁾ de son actif général), et de fonds d'actifs cotés, non cotés et immobiliers gérés par l'équipe investissement interne à Milleis Vie (pour 16%⁽²⁾ de son actif général). Sur les actifs financiers gérés dans le cadre du mandat, l'objectif de 5% d'investissement durable est mesuré en fonction de l'analyse extra-financière du mandataire. En parallèle, Milleis Vie suit des indicateurs ESG sur l'ensemble du Fonds en euros. Les mesures des caractéristiques environnementales et sociales sont réalisées à l'aide d'indicateurs disponibles via le fournisseur de données Sustainalytics : • Le pourcentage d'investissement durable des fonds, • Le score de risque ESG.
2.2 - QUELS SONT LES OBJECTIFS DES INVESTISSEMENTS DURABLES QUE LE PRODUIT FINANCIER ENTEND PARTIELLEMENT RÉALISER ET COMMENT L'INVESTISSEMENT DURABLE CONTRIBUE-T-IL À CES OBJECTIFS ?	Milleis Vie s'est fixé un minimum d'investissements durables de 5%. Milleis Vie entend répondre à cet objectif notamment en fixant le même objectif sur la poche d'actifs déléguée à son prestataire de gestion. Pour les actifs gérés en direct par Milleis Vie, majoritairement des fonds, la classification articles 8 et 9 SFDR permet de contribuer également à l'objectif de durabilité du Fonds en euros au travers des engagements et du suivi de ces engagements pris par les sociétés de gestions concernées. Le pourcentage d'investissement durable de ce support financier en euros est calculé en prenant le poids des sous-jacents en termes d'investissements durables. La contribution à l'objectif se mesure alors comme la proportion de cette typologie d'investissement dans le Fonds en euros.

2.3 - DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES NE CAUSENT-ILS PAS DE PRÉJUDICE IMPORTANT À UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL OU SOCIAL ?

Les investissements durables visent à générer un impact positif sur l'environnement et la société, tout en réalisant des bénéfices financiers. Par la prise en compte de plusieurs facteurs sur les investissements, Milleis Vie s'assure d'éviter tout préjudice potentiel important à l'objectif d'investissement durable :

- La sélection des émetteurs : l'enjeu pour le groupe est de s'assurer que les émetteurs s'alignent sur les objectifs environnementaux et sociaux en évaluant les politiques environnementales et sociales, les pratiques commerciales ainsi que les controverses.
- La diversification des investissements durables : permet de répartir les risques concernant la durabilité et la performance financière.
- L'engagement dans la gouvernance : sur les actifs financiers gérés dans le cadre du mandat, le mandataire encourage les sociétés investies à améliorer leurs pratiques en se prononçant lors des assemblées générales pour l'ensemble des placements et conformément à la politique active, en respectant les standards les plus élevés et en tenant compte des problématiques sociales et environnementales. Sur les actifs directement gérés par Milleis Vie, cette dernière ne détenant pas d'investissement en direct sur les marchés actions, elle ne dispose pas de droit de vote sur ce marché.
- L'évolution des normes : Milleis Vie tient une veille réglementaire pour s'assurer de l'évolution des normes et des réglementations et maîtriser les impacts sur la durabilité.
- Le suivi des risques : chaque investissement comporte des risques, l'objectif pour le groupe est de minimiser ces préjudices tout en maximisant l'impact positif global.

2.3.1 - COMMENT LES INDICATEURS CONCERNANT LES INCIDENCES NÉGATIVES ONT-ILS ÉTÉ PRIS EN CONSIDÉRATION ?

Milleis Vie prend en compte les incidences négatives selon les modalités précisées au point 3 du présent document.

2.3.2 - DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES SONT-ILS CONFORMES AUX PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE À L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES ET AUX PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX ENTREPRISES ET AUX DROITS DE L'HOMME ?

Milleis Vie identifie les investissements potentiellement non conformes de son Fonds en euros sur la base d'indicateurs extra-financiers fournis par Sustainalytics. Dans ce cas, Milleis Vie interroge le mandataire afin de s'assurer que les investissements concernés ne sont pas qualifiés de durables par ce dernier.

3. CE PRODUIT FINANCIER PREND-IL EN CONSIDÉRATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ ?

Oui, le Fonds en euros **prend en considération les incidences négatives** dans son processus d'investissement.

Milleis Vie s'engage à ce que l'ensemble des investissements du Fonds en euros faisant l'objet d'une délégation de gestion prennent en compte les catégories d'incidences négatives suivantes : Émissions, Biodiversité, Eau & Déchets, Social.

La méthodologie de prise en compte des PAIs par Milleis Vie est la suivante :

- Sur le portefeuille obligataire de l'actif général géré par le mandataire externe Milleis Vie dispose d'une information détaillée par émetteur via son fournisseur de données Sustainalytics.
- S'agissant des actifs de diversification un PAI sera considéré comme « pris en compte » lorsque l'information sera envoyée via le fichier EET ou tout autre moyen et que le PAI sera désigné comme « pris en compte » dans la politique de gestion du producteur.

L'analyse de ces impacts peut mener à des placements en Watch List concernant des mauvaises pratiques sociales, fiscales ou de non-respect des libertés. Ces critères viennent compléter l'analyse financière et participent à la gestion du risque des émetteurs.

L'analyse quantitative des valeurs des indicateurs sera affinée au fur et à mesure de l'évolution de la couverture mais aussi de la qualité des données.

4. QUELLE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT CE PRODUIT FINANCIER SUIT-IL ?

Dans le cadre du Fonds en euros les investissements sont gérés sur le long terme en « buy and hold » et les instruments à revenus réguliers et peu volatils sont privilégiés. Les règles d'investissement sont strictement encadrées par des règles de diversification et de suivi des différents risques attachés aux émetteurs tout au long de la durée d'investissement.

De façon générale, la stratégie d'investissement du Fonds en euros consiste, sur la base de données macroéconomiques et en fonction des perspectives d'évolution des différents marchés, à déterminer une allocation stratégique appropriée entre les pays, les secteurs d'activités et la qualité de la signature afin d'optimiser le couple rendement/risque du portefeuille.

Des critères extra-financiers favorisant une démarche durable sont employés lors de la sélection de nouveaux investissements et permettent d'évaluer le respect de notre engagement de durabilité.

Milleis Vie cherche aussi à se tenir à l'écart des entreprises sujettes à controverses.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille obligataire de l'actif général dont la gestion est déléguée, le gestionnaire a défini des politiques sectorielles et d'exclusion concernant les armes controversées, le charbon, le pétrole et le gaz ainsi que le tabac. Le gestionnaire s'engage aussi à exclure de ses investissements les émetteurs pour lesquels sont avérées des controverses sévères allant à l'encontre des principes défendus par les standards internationaux communément établis (Pacte Mondial des Nations Unies, Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales), portant gravement atteinte aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'éthique des affaires mais aussi à la préservation de l'environnement.

Le gestionnaire intègre également des critères ESG qualitatifs et quantitatifs dans l'analyse des émetteurs examinés. Ainsi, après avoir exclu les émetteurs les plus controversés grâce aux politiques d'exclusion, les éléments ESG qualitatifs et quantitatifs sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs. Ces différents éléments permettent de sélectionner les titres.

4.1 - QUELLES SONT LES CONTRAINTES DÉFINIES DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT POUR SÉLECTIONNER LES INVESTISSEMENTS AFIN D'ATTEINDRE CHACUNE DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ?

L'ensemble de l'univers d'investissement est contraint par les politiques d'exclusions (totales et par seuil). Milleis Vie analyse également des indicateurs extra-financiers pour répondre aux différents engagements du Fonds en euros comme :

- Le pourcentage d'investissement durable des fonds,
- Les PAIs (incidences négatives des investissements),
- Le score de risque ESG.

Ces éléments viennent appuyer les décisions liées à l'application de la stratégie du Fonds en euros.

4.2 - DANS QUELLE PROPORTION MINIMALE LE PRODUIT FINANCIER S'ENGAGE-T-IL À RÉDUIRE SON PÉRIMÈTRE D'INVESTISSEMENT AVANT L'APPLICATION DE CETTE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ?

L'ensemble de l'univers d'investissement est contraint par les politiques d'**exclusions totales** des activités liées aux armes à sous munition (Convention d'Oslo), aux mines anti-personnel (Convention d'Ottawa), aux armes chimiques (Convention de Genève), aux armes biologiques ou à toxines (Convention de 1972), aux armes à uranium et aux armes à phosphore blanc mais aussi par les **exclusions d'activités par seuil** de chiffre d'affaires (CA) :

- Secteur du tabac si le CA est supérieur à 10%,
- Production de fourrure animale si le CA est supérieur à 10%,
- Secteur de la pornographie si le CA est supérieur à 10%.

4.3 - QUELLE EST LA POLITIQUE SUIVIE POUR ÉVALUER LES PRATIQUES DE BONNE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES INVESTISSEMENTS ?

Les pratiques concernant la gouvernance sont évaluées au travers d'indicateurs extra-financiers fournis par Sustainalytics. Milleis Vie intègre le suivi de ces indicateurs à l'évaluation de sa politique en matière de gestion durable.

L'analyse des controverses est également considérée comme un indicateur avancé dans l'évaluation du risque de crédit.

La politique de vote lors des Assemblées Générales permet de veiller activement au respect des règles définies par les engagements pris par les fonds en la matière.

Dans le cadre de la gestion obligataire de l'actif général, Ostrum AM s'assure que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance en combinant plusieurs méthodologies à savoir une approche maison qui vise à :

- Analyser des émetteurs sur les sujets liés à la gouvernance,
- Exclure des sociétés présentant des controverses sévères liées au droit du travail et/ou à l'éthique des affaires (corruption...),
- Privilégier des investissements responsables sur les critères équilibres des pouvoirs, rémunération équitable et éthique des affaires.

Est ajouté à cette méthodologie maison un filtre MSCI qui exclut les entreprises qui ne sont pas en mesure de gérer efficacement les ressources, d'atténuer les principaux risques et opportunités ESG et d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise. Une entreprise est considérée comme ayant une bonne gouvernance si sa note ESG ≥ BB.

Pour les titres émis par un souverain Ostrum AM considère que la bonne gouvernance est qualifiée lorsque le pays fait partie des 20% des émetteurs les mieux notés sur le pilier G.

5. QUELLE EST L'ALLOCATION D'ACTIFS PRÉVUE POUR CE PRODUIT FINANCIER ?

L'allocation d'actifs du Fonds en euros est définie par ses contraintes de passif et évolue en fonction des prévisions de rendement sur chaque catégorie d'actifs et du respect de son cadre de risque.

Une allocation minimum en investissements durables de 5% des encours est prévue au titre des engagements liés à la stratégie de Milleis Vie en matière de durabilité.

5.1 - COMMENT L'UTILISATION DE PRODUITS DÉRIVÉS ATTEINT-ELLE LES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES PROMUES PAR LE PRODUIT FINANCIER ?

Les produits dérivés ont une utilité dans la gestion des risques financiers et n'ont pas d'autres objectifs que de protéger le portefeuille.

5.2 - DANS QUELLE MESURE MINIMALE LES INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL SONT-ILS ALIGNÉS SUR LA TAXONOMIE DE L'UE ?

N/A – Le Fonds en euros ne poursuit pas d'objectif d'alignement sur la taxonomie européenne.

5.2.1 - LE PRODUIT FINANCIER INVESTIT-IL DANS DES ACTIVITÉS LIÉES AU GAZ FOSSILE ET/OU À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE CONFORMES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE ?

N/A – Le Fonds en euros ne poursuit pas d'alignement sur la taxonomie européenne et donc un pourcentage minimal dans les activités liées au gaz fossile et / ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie européenne.

5.2.2 - QUELLE EST LA PART MINIMALE D'INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIVITÉS TRANSITOIRES ET HABILITANTES

N/A – Le Fonds en euros ne prévoit pas de pourcentage minimal d'alignement sur la taxonomie.

FONDS EN EUROS

Caractéristiques Environnementales et/ou Sociales

5.3 - QUELLE EST LA PART MINIMALE D'INVESTISSEMENT DURABLE AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL QUI NE SONT PAS ALIGNÉS SUR LA TAXONOMIE DE L'UE ? QUELLE EST LA PART MINIMALE D'INVESTISSEMENT DURABLE SUR LE PLAN SOCIAL ?	N/A – Le Fonds en euros ne prévoit pas de pourcentage minimal d'investissement durable ayant un objectif sur le plan environnemental. La part minimale d'investissement durable pourra comprendre des investissements ayant un objectif environnemental et des investissements ayant un objectif social, alignés ou non à la taxonomie.
5.4 - QUELS INVESTISSEMENTS SONT INCLUS DANS LA CATÉGORIE « AUTRE » (PRODUITS NE PRENANT PAS EN COMPTE DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES) ET EXISTE-T-IL DES GARANTIES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES MINIMALES ?	Milleis Vie a pris progressivement en compte les critères ESG dans ses investissements. Les investissements réalisés auparavant sur des supports ne prenant en compte aucune caractéristique environnementale ou sociale ne font pas pour autant l'objet d'un traitement a posteriori, d'autant que la généralisation de la publication des engagements fera progresser la diffusion des garanties minimales. Milleis Vie fera évoluer cette catégorie au regard de la fiabilité des données disponibles.
6. UN INDICE SPÉCIFIQUE A-T-IL ÉTÉ DÉSIGNÉ COMME INDICE DE RÉFÉRENCE POUR DÉTERMINER SI CE PRODUIT FINANCIER EST ALIGNÉ SUR LES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES QU'IL Promeut ?	N/A – Milleis Vie gère activement le Fonds en euros. La gestion n'utilise pas d'indice de référence pour déterminer l'alignement sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.
7. OÙ PUIS-JE TROUVER EN LIGNE DAYANTAGE D'INFORMATIONS SPÉCIFIQUES AU PRODUIT ?	Les moyens mis en œuvre pour la prise en compte des critères ESG par Milleis Vie sont disponibles sur le Site Internet Milleis.fr.